

# REGLEMENT DU BARBIZON TRAIL

## DIMANCHE 6 OCTOBRE 2024

### 1. Organisation

Le Barbizon Trail est un évènement sportif organisé par la Mairie de Barbizon.

### 2. Epreuves

Le Barbizon Trail aura lieu le 6 octobre 2024 dans la forêt de Fontainebleau, au départ de la mairie de Barbizon, 13 Grande rue.

Cet évènement est composé de 3 courses chronométrées, dont 2 sont dédiées aux enfants de moins de 15 ans :

- Le Barbizon Trail :

Course de pleine nature empruntant en grande partie les sentiers bleus et les sentiers de grande randonnée de Fontainebleau mais également des sentiers monotrace plus techniques (racines, sable, et rochers). Le parcours forme une boucle de 12,5 km, avec environ 250m D+.

La course se déroule en individuel, en une seule étape et à allure libre mais dans un temps limité.

- Les courses enfants :

Ce sont 2 courses de pleine nature :

- une course de 1100 m avec 15m D+ réservée aux enfants de 7 à 10 ans
- une course de 2000 m avec 20m D+ réservée aux enfants de 11 à 15 ans

### 3. Conditions de participation

La participation à l'une des courses entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que toutes les décisions ultérieures prises par le comité des courses, relatives, notamment à la sécurité. Le Barbizon Trail est ouvert aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, dès l'âge de 16 ans.

### 4. Inscription

- Le Barbizon Trail

Les inscriptions se feront exclusivement en ligne sur le site internet Le Sportif : [www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com). Une limite de 350 participants est fixée.

Les licences FFTRI, FFCO et FFA, en cours de validité à la date de la manifestation sont acceptées.

Les non licenciés devront fournir un certificat médical autorisant la pratique de la course à pied en compétition, lisiblement complété avec le nom et le prénom de l'intéressé et les informations complètes du médecin (nom, prénom, n° d'ordre, adresse complète, signature). Ce certificat doit être validé par le médecin moins d'un an avant la clôture des inscriptions.

La date limite d'enregistrement des inscriptions est fixée au jeudi 3 octobre à minuit.

En cas d'annulation de la course, l'organisation procédera au remboursement de l'inscription, après retenue de 10 % correspondant aux frais non récupérables exposés pour l'ensemble des actions avant course.

Aucune inscription ne sera possible sur place.

- Les courses enfants

Les inscriptions se feront exclusivement en ligne sur le site [www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com).

Une limite générale de 50 participants est fixée pour les 2 courses enfant.

L'inscription sera validée sur signature d'une décharge par le ou les parents de l'enfant.

#### Droit d'engagement :

- . Le Barbizon Trail : 15 €
- . Course enfant de 1100 m : 0 €
- . Course enfant de 2000 m : 0 €

### 5. Remboursement

Aucun remboursement n'est prévu en cas de non-participation ou de renonciation sauf si le/la participant-e a souscrit une assurance annulation au moment de l'inscription en ligne sur la plateforme LeSportif.

### 6. Equipements

Pour le Barbizon Trail, les participants ont l'obligation de se munir d'un téléphone portable en état de marche et allumé et d'une réserve d'eau.

Des chaussures et des vêtements adaptés à la pratique des courses de pleine nature, notamment en fonction des conditions météorologiques, sont indispensables.

Les bâtons de marche sont interdits sur toutes les courses.

### 7. Dossards

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur **présentation d'une pièce d'identité**.

Le retrait des dossards se déroulera à la Mairie de Barbizon :

- Le samedi 5 octobre 2024 de 9h à 12h
- Le dimanche 6 octobre 2024 de 8h00 à 9h30

pour le Barbizon Trail et les 2 courses enfants.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence pendant toute la durée de la course.

### 8. Sécurité et assistance médicale

#### Sécurité

Les participants doivent impérativement suivre le parcours balisé, respecter le code de la route et les priorités. Les concurrents seront les seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.

#### Assistance médicale

Le service d'assistance médicale sera assuré par une équipe de secours mobiles et un médecin.

Ces derniers seront alertés en cas de besoin par les bénévoles répartis sur le parcours.

Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumettra à son autorité et s'engage à respecter ses décisions.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course et de faire évacuer du parcours tout coureur qu'elle jugera inapte à poursuivre l'épreuve.

## 9. Postes de ravitaillements

Pour l'épreuve du Barbizon Trail, 1 ravitaillement solide et liquide est proposé à l'arrivée.

Possibilité de pique-nique dans le parc de la mairie.

Chaque coureur doit veiller à disposer de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour la durée de la course jusqu'au ravitaillement.

## 10. Horaires de départ

- **Les courses enfants :**

Le départ et l'arrivée des courses enfants auront lieu dans la Grande Rue, devant la mairie de Barbizon.

. 1100 m (7-10 ans) : départ 09h00

. 2000 m (11-15 ans) : départ 09h30

- **Le Barbizon Trail:**

Le départ et l'arrivée de l'épreuve de trail aura lieu dans la Grande Rue, devant la mairie de Barbizon.

Départ à 10h00.

L'ensemble des coureurs devra avoir terminé la course au plus tard à 12h30.

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard et sa puce, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les épreuves en cours.

## 11. Douches

Il n'y a pas de douches à disposition à l'arrivée.

## 12. Abandon et rapatriement

Sauf dans le cas où l'état de santé du coureur nécessite une évacuation d'urgence, un coureur abandonnant la course doit :

- **soit** rejoindre un des bénévoles répartis sur le parcours

- **soit** appeler directement le responsable au numéro référant : 06 87 41 79 79. Il appartient aux coureurs d'enregistrer ce numéro dans leur téléphone avant le départ de la course.

La décision d'abandon sera alors prise en compte et le dossard définitivement invalidé. Dès lors, le coureur n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

## 13. Balisage

Par respect pour l'environnement aucune peinture permanente ne sera utilisée, l'ensemble du balisage sera composé de rubalise et de flèches directionnelles verticales et au sol.

Il est impératif de suivre les parcours tels qu'ils sont balisés pour la sécurité des participants et la protection du milieu naturel.

## 14. Assurance

### **Responsabilité civile**

La Mairie de Barbizon est couverte par une assurance « responsabilité civile », souscrite auprès de Groupama.

Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'organisateur, de celle des bénévoles et participants.

### **Individuelle accident**

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, il est donc vivement conseillé aux coureurs non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques/frais de recherche et d'évacuation.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents. Aucun recours ne pourra être intenté à l'encontre de l'organisateur et des bénévoles en cas de dommages et/ou de séquelles résultant de la participation aux différentes épreuves.

### **15. Modification des parcours, des barrières horaires ou annulation de la course**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours et emplacements de ravitaillements sans préavis.

En cas de conditions météo défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier les horaires de départ, les barrières horaires et/ou d'arrêter voire d'annuler les épreuves.

### **16. Droit à l'image**

Tout concurrent au Barbizon Trail renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image et renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

### **17. Classement et récompense**

Une **médaille finisher** sera distribuée sur la ligne d'arrivée à chaque coureur terminant son épreuve.

Les 3 premiers garçons et filles de chacune des **courses enfants** seront annoncés à l'arrivée et invités à monter sur le podium pour une photo.

Le **premier coureur homme arrivé et la première coureuse femme arrivée** se verront attribuer un trophée. Les lots sont à retirer sur place, lors de la remise des récompenses. Aucun lot ne sera envoyé ultérieurement.

Les classements seront diffusés sur place à chaque fin de course.

### **18. Environnement**

Des poubelles sont disposées sur le poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Il est impératif de suivre les parcours sans couper les sentiers pour la sécurité des participants et la protection du milieu naturel.

**Bonne course !**